

CONCERTATION
SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ DES RÉACTEURS DE 900 MWE DU PARC NUCLEAIRE
FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LEUR 4^{EME} REEXAMEN PERIODIQUE

Compte-rendu de la réunion publique
17 décembre 2018 – Meysse

La réunion a duré 3h et a réuni environ 106 participants.
11 interventions du public.

En tribune :

- Eric CUER, maire de Meysse et président de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
- Pascal TERRASSE, conseiller départemental de l'Ardèche, président de la Commission locale d'information, CLI de Cruas-Meyssse
- Olivier VEYRET, adjoint à la cheffe de la division de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire, ASN
- Stéphane BRASSEUR, directeur de la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse, EDF
- Frédérique PICHEREAU, adjointe au directeur de l'expertise de sûreté de l'Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire, IRSN

Garante de la concertation :

- Isabelle BARTHE

Modération :

- Claude CHARDONNET, C&S Conseils

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture par le maire de Meysse et par le président de la CLI
2. Introduction par la modératrice
3. Mot des garantes de la concertation
4. Message vidéo de Marie-Pierre COMETS, ancienne présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)
5. Intervention de l'ASN
6. Intervention de l'IRSN
7. Échanges avec les participants
8. Intervention d'EDF
9. Echanges avec les participants
10. Travaux en sous-groupes, par table
11. Mise en commun
12. Clôture de la réunion

1. Ouverture

Eric CUER, maire de Meysse, introduit la réunion et remercie les participants pour leur présence.

Pascal TERRASSE, président de la CLI, remercie les participants et les membre de la CLI de Cruas-Meyse pour leur présence. Il présente le fonctionnement et la composition de la CLI de Cruas-Meyse puis les intervenants en tribune. Il explique l'objectif de la concertation sur l'amélioration de la sûreté nucléaire des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français. Il décrit le processus du 4^{ème} réexamen périodique, ainsi que le calendrier et les modalités de la concertation organisée par le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). Il précise que parmi les huit centrales nucléaires concernées¹, les premiers examens auront lieu à la centrale de Tricastin dès 2019 et constitueront le premier retour d'expérience du processus du 4^{ème} réexamen périodique.

2. Introduction

Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion, présente les intervenants, le déroulé et les objectifs de la réunion.

3. Mot des garantes de la concertation

Isabelle BARTHE, garante, remercie les participants pour leur présence. Elle indique qu'elle a été désignée par le HCTISN avec Marianne AZZARIO pour être garante de cette concertation volontaire. Elle explique que la concertation doit respecter les principes de participation du public définis par le code de l'environnement : l'accès à l'information et la participation au processus décisionnel. Elle rappelle qu'il est nécessaire que les contributions recueillies pendant la concertation nourrissent la réflexion qui guidera les prises de décisions ultérieures.

Elle indique que le rôle des garants n'est pas de formuler un avis sur l'objet de la concertation mais de veiller à ce que tous les moyens soient donnés au public pour lui permettre de comprendre, de s'exprimer et de débattre. Elle ajoute que les garants sont tenus de rédiger un bilan afin de rendre compte du processus de la concertation et des arguments échangés. Elle précise que ce bilan sera rendu public à la fin de la concertation et que chacun des organisateurs devra répondre à ce bilan et se justifier du traitement des arguments exprimés par le public dans le processus de décision.

4. Message vidéo de Marie-Pierre COMETS, ancienne présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)

Marie-Pierre COMETS, dans le cadre de ses fonctions de présidente du HCTISN, remercie les participants et tous les acteurs porteurs de la concertation qu'elle souligne comme étant volontaire et inédite, de septembre 2018 à mars 2019. Elle présente le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), une instance d'information, de concertation et de débat mise en place en 2008 sur les risques et la sécurité des activités nucléaires et leurs impacts sur la santé des personnes et sur l'environnement. Elle souligne la pluralité de cette instance indépendante, essentielle pour assurer sa mission de transparence de l'information, composée de parlementaires,

¹ Dampierre, Saint-Laurent, Chinon, Blayais, Gravelines, Tricastin, Bugey et Cruas-Meyse

de représentants d'associations de protection de l'environnement, d'organisations syndicales de salariés, d'exploitants d'installations nucléaires, de personnalités qualifiées et de représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ainsi que des services de l'Etat. Elle indique que cet espace de concertation original n'a pas d'équivalent au niveau national et international.

Elle décrit ensuite les grandes étapes du 4^{ème} réexamen périodique et son contexte réglementaire. Elle précise que la concertation porte sur les conditions d'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français.

Elle invite les participants à s'informer et à s'exprimer lors des réunions organisées par les CLI et sur le site internet de la concertation (<https://concertation.suretenucleaire.fr/>).

5. Intervention de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Olivier VEYRET, adjoint à la cheffe de la division de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), présente l'Autorité de sûreté nucléaire et rappelle son indépendance vis-à-vis d'EDF et du gouvernement.

Il présente les objectifs et les étapes du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe. Il présente ensuite :

- Le processus des décisions et des consultations publiques qui jalonnent le réexamen périodique ;
- Les acteurs qui interviennent au cours du réexamen périodique ;
- Le programme de réexamen d'EDF : sa phase générique puis ses phases spécifiques afin de prendre en considération les particularités de chaque centrale ;
- Le calendrier des réexamens périodiques pour chaque centrale entre 2020 et 2031 ;
- L'examen de conformité et la réévaluation de sûreté qui seront mises en œuvre pour chaque centrale pour faire progresser la sûreté des centrales et répondre aux exigences de l'ASN.

Enfin il rappelle les attentes de l'ASN dans le cadre de la concertation publique afin d'orienter son instruction en fonction des attentes exprimées par les publics.

6. Intervention de l'Institut pour la radioprotection et la sûreté nucléaire (IRSN)

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Frédérique PICHEREAU, adjointe au directeur de l'expertise de sûreté de l'Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire, IRSN, présente l'Institut de radioprotection et de recherche sur la sûreté nucléaire :

- Les missions de l'IRSN ;
- Son rôle dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique ;
- Les enjeux particuliers pour l'expertise de l'IRSN dans ce contexte ;
- Les actions d'information de l'IRSN dans les différentes concertations et notamment la Foire aux questions (FAQ) disponible sur le site de la concertation (<https://concertation.suretenucleaire.fr/pages/les-documents-de-lirsn>)

7. Echanges avec les participants

Sylvain ASCARI conseiller municipal de Saint-Lager-Bressac et membre de la **CLI**, s'interroge sur la validité de l'EPR comme référence de sûreté compte tenu des difficultés persistantes dues à sa réalisation en France et en Finlande et au manque de retour d'expérience sur l'EPR chinois. Il s'inquiète des conclusions d'un rapport officiel de l'IRSN daté de 2010 qui fait état de la fragilité des cuves des réacteurs de Cruas 1 et 2 face aux chocs de température et de l'absence de solutions proposées par EDF pour y remédier. Il s'inquiète également de la fragilité de l'alimentation en eau froide des circuits de refroidissement et souhaite connaître le calendrier des travaux de rénovation.

Alain JOFFRE, membre de la **CLI de Cruas-Meyssse et représentant de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)**, rappelle les différents incidents survenus sur la centrale de Cruas-Meyssse en 2018 et notamment la mauvaise gestion des déchets, la fuite de tritium ayant conduit au marquage d'une partie des eaux souterraines et la présence d'hydrocarbures dans ces mêmes eaux souterraines due à l'épanchement du déshuileur. Il souhaite que chaque réacteur nucléaire fasse l'objet d'un bilan général environnemental et social par des laboratoires indépendants avant que leur prolongation ne soit envisagée.

Gilles REYNAUD, président de l'association **Ma zone contrôlée**, souhaite connaître les dispositions envisagées pour les activités de sous-traitance d'EDF dans les améliorations de la sûreté nucléaire.

• **La référence à l'EPR en matière de sûreté**

Frédérique PICHEREAU, IRSN, indique que, à l'occasion du 4^{ème} réexamen périodique EDF devra opérer les modifications nécessaires pour que la sûreté des réacteurs de 900 MWe se rapproche le plus possible de celle de l'EPR.

Olivier VEYRET, ASN, explique que l'ouverture de l'enceinte de confinement à cause d'un accident avec fusion du cœur constitue le principal risque à Cruas-Meyssse. Il précise que grâce à l'installation d'un récupérateur de corium, l'objectif est de réduire au maximum la probabilité d'ouverture de l'enceinte de confinement et le rejet de matières radioactives dans l'environnement en cas d'accident avec fusion du cœur.

Stéphane BRASSEUR, EDF, rappelle que toutes les informations concernant la conformité de l'état de la cuve de l'EPR sont publiques et accessibles auprès de la commission locale d'information (CLI) de Flamanville.

• **La fragilité des cuves de Cruas 1 et 2**

Frédérique PICHEREAU, IRSN, indique que les cuves des réacteurs ne sont pas remplaçables et qu'elles feront donc l'objet d'un suivi et d'un examen approfondi notamment à l'occasion du 4^{ème} réexamen périodique. Elle précise que les premières analyses des études menées par EDF sur les cuves des réacteurs de 900 MWe dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique ne mettent pas en évidence de problème rédhibitoire.

Olivier VEYRET, ASN, indique que l'ASN émettra prochainement un avis sur les rapports de conclusion du 3^{ème} réexamen périodique et notamment ceux de Cruas-Meyssse. Il précise que si l'ASN, sur la base des comptes rendus de l'IRSN, émet des réserves quant à la résistance des cuves pour un fonctionnement de 40 à 50 ans, les réacteurs concernés ne pourront pas redémarrer sans avoir fait l'objet des travaux nécessaires.

• **La fragilité des circuits de refroidissement**

Olivier VEYRET, ASN, rappelle que l'ASN a demandé à EDF une remise en conformité immédiate et à courte échéance de la tuyauterie des circuits de refroidissement des réacteurs après que l'ASN ait constaté des sous-épaisseurs à la centrale de Belleville.

- **Les différents incidents survenus sur la centrale de Cruas-Meysses en 2018**

Olivier VEYRET, ASN, estime que la pollution, cet été, de la nappe de Cruas par du tritium et des hydrocarbures n'est pas acceptable et que le niveau de confinement des liquides chimiques de la centrale de Cruas-Meysses est insatisfaisant.

Stéphane BRASSEUR, EDF, reconnaît que la fuite d'hydrocarbures survenue en août 2018 ne correspond pas aux exigences requises par EDF quant au confinement des liquides chimiques. Il rappelle la volonté d'EDF d'éradiquer ces incidents en rehaussant le niveau de rigueur de ses pratiques.

Il rappelle par ailleurs qu'EDF a déclaré en toute transparence tous les événements survenus à Cruas-Meysses liés à l'environnement et que les incidents survenus en 2018 ont eu des conséquences faibles sur le milieu environnemental. Il rappelle qu'EDF rendra compte publiquement des travaux de rénovation et qu'ils seront contrôlés par l'ASN.

- **La réalisation d'un bilan général par des laboratoires indépendants**

Olivier VEYRET, ASN, rappelle que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN) sont des instances indépendantes.

- **La sous-traitance de la maintenance des installations**

Stéphane BRASSEUR, EDF, explique que la sous-traitance des activités d'EDF est assurée par des entreprises faisant preuve d'une grande expertise et ayant contribué à la construction de centrales nucléaires en France ou à l'étranger. Il indique que les conditions de sous-traitance des activités d'EDF ont fait l'objet d'améliorations en matière de prévention du risque et de suivi médical.

Il indique par ailleurs que les entreprises sous-traitantes ont un nombre d'accidents du travail moins élevé qu'EDF et que la centrale de Cruas-Meysses a l'un des meilleurs résultats en termes de sécurité concernant ses entreprises prestataires pour le parc nucléaire EDF.

Il rappelle que le renouvellement de marché avec les entreprises sous-traitantes est accompagné d'un cahier des charges social visant à tenir compte des aspects sociaux et du maintien de l'emploi, et que dans ce contexte les entreprises seront sélectionnées sur des critères économiques mais aussi de qualité, de sécurité des intervenants et du respect de l'environnement.

8. Intervention d'EDF

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Stéphane BRASSEUR, directeur de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses, présente la centrale et ses principales échéances pour la 4^{ème} visite décennale de 2024 à 2027. Il présente les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF dans sa Note de réponse aux objectifs concernant :

- La maîtrise des impacts environnementaux ;
- Les contrôles de conformité et de maîtrise du vieillissement de l'installation ;
- La réévaluation du niveau de sûreté des centrales nucléaires.

Dans le cadre de la réévaluation de sûreté, il détaille les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF concernant :

- Les agressions,
- Les accidents sans fusion du cœur,

- Les accidents avec fusion du cœur ;
- La piscine d'entreposage de combustible,

Enfin, il résume les principales dispositions proposées par EDF pour répondre aux objectifs du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe.

9. Echanges avec les participants

Christine LALLEMAND, présidente de l'association de Sauvegarde du Barrès, souhaite connaître les améliorations de sûreté envisagées par EDF en cas d'agression terroriste. Elle s'étonne que les riverains de la centrale n'aient pas été prévenus de la contamination au tritium d'une partie des eaux souterraines au printemps 2018.

Un habitant des Tourettes souhaite savoir si les balises installées autour de la centrale de Cruas-Meysses lors de sa construction pour surveiller l'impact de la centrale sur l'environnement sont toujours en état de fonctionnement et quels en sont les résultats.

Un participant souhaite connaître les améliorations de sûreté envisagées par EDF pour se prévenir des agressions quotidiennes dues au réchauffement climatique comme le maintien du fonctionnement du système de refroidissement des réacteurs avec la baisse du niveau d'eau du Rhône ou le réchauffement de celle-ci.

Un participant s'interroge sur l'anticipation du vieillissement des centrales nucléaires. Il craint qu'en cas d'accident, l'évacuation de la population ne soit ralentie par l'absence de pont traversant la Drôme au droit de la centrale.

• Les agressions quotidiennes dues au réchauffement climatique

Olivier VEYRET, ASN, explique que les conséquences du réchauffement climatique sur le bassin du Rhône sont étudiées depuis 1999. Celles-ci montrent que le réchauffement des eaux du Rhône est majoritairement lié au réchauffement climatique global et que l'impact des centrales nucléaires sur le réchauffement des eaux est très limité à l'échelle du bassin du Rhône malgré la présence de quatre centrales (Bugey, Saint-Alban, Cruas-Meysses et Tricastin). Il précise que la centrale de Cruas-Meysses bénéficie d'un apport d'eau froide supplémentaire puisqu'elle est située en aval de la confluence du Rhône et de l'Isère.

Il explique qu'en cas d'accident grave, les procédures pour éviter des rejets massifs de matière radioactives prévalent sur les normes imposées par l'ASN en fonctionnement normal pour limiter l'impact des centrales sur le milieu aquatique. Il rappelle que si EDF ne respecte pas les normes de rejet en fonctionnement normal, l'ASN imposera l'arrêt des réacteurs des centrales concernées.

• Le vieillissement des centrales nucléaires

Olivier VEYRET, ASN, explique que la cuve et l'enceinte de confinement du réacteur ne peuvent pas être remplacées. Il confirme que chaque centrale s'arrêtera quand EDF ne pourra plus répondre aux niveaux de sûreté exigés par l'ASN, en raison de leurs coûts ou de leur trop haute technicité.

• L'évacuation de la population en cas d'accident

Olivier VEYRET, ASN, rappelle que ce sont les pouvoirs publics (préfets) qui sont chargés d'organiser l'évacuation de la population en cas d'accident nucléaire. Il confirme la situation particulière de la centrale Cruas-Meysses due à son positionnement

géographique et précise que celle-ci fait l'objet d'une étude de la part de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

- **Les améliorations de sûreté envisagées par EDF en cas d'agression terroriste**

Stéphane BRASSEUR, EDF, reconnaît que les problématiques de sécurité et de sûreté nucléaires sont liées puisque l'acte d'ordre terroriste aurait bien évidemment pour but d'être l'élément déclencheur d'un accident nucléaire. Il explique que la sécurité des centrales face au risque d'agression terroriste n'est pas traitée dans le 4^{ème} réexamen périodique et que ces dispositions, en majorité confidentielles, sont encadrée par le Haut fonctionnaire à la défense et à la sécurité (HFDS).

Il explique qu'EDF est soumis à des contrôles du HFDS et réalise des exercices de mise en situation réguliers. Ces exercices mobilisent notamment des unités de gendarmerie spécialisées présentes en permanence sur les centrales et les équipes d'EDF chargées de surveiller le site et d'agir en cas de détection d'intrusion ou d'agression.

Il indique que la sécurité des centrales a beaucoup évolué ces dernières années. Il précise qu'EDF a mis en place un programme d'investissement de plus de 700 millions d'euros sur tout le parc nucléaire pour renforcer les dispositifs sécuritaires contre les actes d'intrusion belliqueux (renforcement des systèmes de détection, surveillance vidéo nocturne) et répondre aux exigences de robustesse dans un contexte d'agression.

Pascal TERRASSE, président de la CLI, reconnaît les progrès réalisés en matière de sécurité mais il estime qu'EDF doit poursuivre ses investissements. Concernant la centrale de Cruas-Meyssse, il indique que la base militaire d'Orange est capable d'intervenir très rapidement sur la centrale et a la possibilité de tirer sur tout avion qui pénétrerait dans la zone aérienne de la centrale. Enfin, il reconnaît que certaines dispositions de sécurité peuvent heurter la liberté individuelle des agents EDF.

- **La contamination au tritium d'une partie des eaux souterraines au printemps 2018**

Stéphane BRASSEUR, EDF, indique que l'Agence régionale de santé (ARS) n'a pas remis en cause la potabilité de l'eau du réseau interne de la centrale suite au marquage par du tritium d'une partie des eaux souterraines situées sous la centrale. Il réaffirme la volonté d'EDF d'endiguer ces incidents et en respectant le principe de précaution imposé par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en s'assurant de résultats confirmant la potabilité de l'eau sur une période étendue.

- **Les balises de surveillance**

Pascal TERRASSE, président de la CLI, regrette que le département ait mis fin à la convention de surveillance en périphérie de la centrale avec la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD).

10. Travail en sous-groupes, par table

Claude CHARDONNET, C&S Conseils, invite les participants à une réflexion collective en sous-groupes sur la base de 4 questions :

- Quels sont selon vous les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'amélioration présentées par EDF qui vous semblent pertinentes ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'améliorations présentées par EDF qui ne vous semblent pas pertinentes ?
- D'autres voies d'amélioration vous semblent-elles utiles à étudier ?

11. Mise en commun

Claude CHARDONNET, C&S Conseils, invite 4 rapporteurs volontaires à venir restituer en tribune les points clés des échanges à leur table sachant que l'ensemble des grilles remplies (1 par table) est collecté et fait l'objet d'un tableau annexe joint à ce compte-rendu.

. Les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté

Table n°1 :

- Le traitement des déchets radioactifs ;
- La pollution de l'environnement, notamment la qualité des eaux, et les mesures de surveillance en vigueur ;
- La mise en œuvre des mesures post-Fukushima ;

Table n°2 :

- Les conditions de travail dans le cadre de la sous-traitance des activités de maintenance ;
- La protection de la piscine d'entreposage du combustible et des autres bâtiments de stockage des barres d'uranium ;
- La transmission du savoir pour les nouvelles générations ;
- Les modifications post-Fukushima (diesel d'ultime secours, radier, etc.)
- Le recours au pompage dans la nappe phréatique en cas d'insuffisance d'arrivée d'eau froide dans le Rhône ;
- La prise en compte du facteur de l'erreur humaine ;
- Les rejets d'eau tritiée dans le Rhône ;

Table n°3 :

- L'amélioration de la sécurité autour de la centrale contre les tentatives d'intrusion ;

Table n°4 :

- Les conditions de la sous-traitance ;
- La surveillance par l'exploitant des activités sous-traitées.

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF auxquelles les participants souscrivent

Table n°1 :

- Les participants s'estiment illégitimes à répondre en raison de la technicité du sujet et du temps restreint de réflexion ;
- Les diesel d'ultime secours ;
- Le cendrier de récupération est-il suffisant en cas d'accident majeur ?

Table n°2 :

- Les participants s'interrogent sur la pertinence de poursuivre l'exploitation des centrales nucléaires ;

Table n°3 :

- La référence à l'EPR en matière de sûreté et de sécurité ;
- La construction de modules de refroidissement supplémentaires.

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF qui ne semblent pas pertinentes

Table n°1 :

- Le confinement des rejets liquides radioactifs ou hydrocarbures ;
- La gestion « chaotique » des déchets radioactifs ;

Table n°3 :

- La stabilisation du corium est-elle techniquement réalisable ?

Table n°4 :

- Les participants jugent les propositions présentées par EDF très théoriques et très techniques ;
- L'entretien préventif abandonné au profit du curatif ;
- Les agressions du quotidien ;
- Le manque d'information des populations et des collectivités ;
- La référence à l'EPR en l'absence de retour d'expérience.

. D'autres voies d'amélioration utiles à étudier

Table n°1 :

- L'indépendance de l'ASN et de l'IRSN ;
- La sortie du nucléaire ;
- Un plan de reconversion sociale et écologique du site de Cruas-Meysse ;

Table n°2 :

- L'investissement dans les énergies renouvelables au détriment de la prolongation du fonctionnement des réacteurs nucléaires ;

Table n°3 :

- L'évacuation de la population par la voie ferrée en cas d'accident ;

Table n°4 :

- L'élaboration d'une convention collective pour l'ensemble des salariés EDF et sous-traitants de la filière nucléaire.

(cf. ci-joint en annexe, les grilles remplies des 11 tables)

Olivier VEYRET, ASN, retient que la question sociale de la sous-traitance est un sujet qui prend un relief particulier à la centrale nucléaire de Cruas et à la CLI depuis plusieurs années. Il retient également que ceux-ci ont mentionné plusieurs des modifications envisagées par EDF comme le processus de refroidissement ultime du réacteur à l'aide du pompage de la nappe phréatique, l'installation d'un circuit de refroidissement supplémentaire (l'EPTR bis) ainsi que l'objectif de se rapprocher des exigences de sûreté d'un EPR. Il constate que les thèmes abordés par les participants sont différents selon les CLI.

Frédérique PICHEREAU, IRSN, explique l'importance pour la sûreté pour la mise en service des diesels d'ultime secours supplémentaires qui sont en outre qualifiées pour pouvoir fonctionner en cas de séisme de niveau très élevé.

Elle rappelle également que les modifications prévues pour le traitement des accidents graves, avec notamment un agrandissement de la surface possible d'étalement du corium, ont pour objectif d'éviter la percée du radier en cas d'accident avec fusion du cœur.

Stéphane BRASSEUR, EDF, explique que le bon fonctionnement du parc nucléaire français est basé sur la complémentarité entre EDF et ses sous-traitants dont certains participent à la construction de l'EPR. Il reconnaît qu'EDF doit mieux expliquer ses démarches d'amélioration des conditions de la sous-traitance mises en œuvre.

Il indique qu'il se tient à la disposition de la CLI lors des prochaines réunions pour répondre de manière plus approfondie sur les différences entre les bâtiments combustibles de Cruas-Meysse et de l'EPR et sur la question des agressions et des intrusions à portée terroriste, même si ce sujet ne relève pas du 4^{ème} réexamen périodique.

Il ajoute que les questions liées à l'arrêt d'une centrale nucléaire sont en cours d'étude dans le cas de Fessenheim. Pour cela, il renvoie les participants à la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Pascal TERRASSE, président de CLI, relève que certains participants se sont plaints du manque d'information. Il souhaite souligner que les CLI manquent de moyens pour réaliser des études et contribuer à la bonne information des habitants. Il précise que l'ensemble des CLI (33) et l'ANCCLI ne bénéficient que d'un million d'euros par an alors qu'elles ont pour mission d'informer les habitants des communes situées dans un rayon de 10km autour de la centrale conformément aux Plans particuliers d'intervention (PPI). Il précise que cette zone va être élargie à 20km et que dans le cas de la centrale de Cruas-Meysses, cette zone englobera 91 communes. Il rappelle que la CLI de Cruas-Meysses publie sur le site du conseil départemental de l'Ardèche, des bulletins d'information et tous les comptes rendus des réunions de CLI. Il indique que la création d'un site propre à la CLI de Cruas-Meysses est en cours de réflexion.

12. Clôture de la réunion

Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion, relève les principaux points abordés par les participants lors des échanges en plénière :

- La référence à l'EPR ;
- La sous-traitance ;
- Le risque terroriste ;
- Les conséquences du changement climatique (températures, ressource en eau) ;
- L'importance d'établir un bilan général environnemental et social avant de poursuivre l'exploitation des centrales nucléaires ;
- L'évacuation de la population en cas de crise (par les voies ferroviaires ou grâce à la construction d'un pont) ;
- L'indépendance de l'ASN et de l'IRSN.

Isabelle Barthe, garante, relève que plusieurs participants ont fait part de leurs préoccupations concernant la prise en compte du facteur humain dans les améliorations de sûreté envisagées par EDF en lien avec les conditions de travail des salariés, de la transmission du savoir et de l'information de la population par EDF, l'ASN et l'IRSN. Elle invite les participants à prendre part au prochain débat public sur le Plan national de gestion matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Pascal TERRASSE, président de la CLI, remercie les participants pour leurs contributions. Il se félicite de la richesse des échanges ayant eu lieu pendant la réunion. Il rappelle que le 4^{ème} réexamen périodique de la centrale de Cruas-Meysses représente également un enjeu économique important pour le territoire puisque les montants investis sur le territoire sont estimés à 150 millions d'euros par tranche nucléaire réhabilitée.